



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

presse régionale

Question écrite n° 23781

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la faible capacité d'investissement de la presse hebdomadaire régionale qui fragilise son avenir. Malgré des efforts importants, notamment en matière de formation et d'emploi des jeunes, la presse régionale ne réussit pas à gérer les conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire postale, créée depuis mars 1997. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles mesures elle entend prendre afin de mettre en oeuvre le « Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée », voté par le Parlement à l'automne 1997, qui permettrait à la presse régionale de se développer.

Texte de la réponse

Les entreprises de presse hebdomadaire régionale ont connu en 1997 une évolution plutôt favorable selon les principaux critères économiques : avec une diffusion en hausse (+ 0,67 %), des créations d'emploi (+ 10 %), une rentabilité brute en progression (+ 7,7 %) et un faible niveau d'endettement (23 % des capitaux propres). Toutefois, les faiblesses structurelles du secteur sont effectivement sensibles dans le domaine de l'investissement. Le fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée est susceptible de répondre de manière adaptée à ces faiblesses. Sa mise en place est en cours et doit devenir effective dans les semaines à venir. Le produit de la taxe sur certaines dépenses de publicité, qui abonde le compte d'affectation spéciale destiné au financement du fonds de modernisation, s'élevait à 139 MF au 30 novembre 1998. Les entreprises de presse hebdomadaire régionale, pourront, comme les autres entreprises de presse auxquelles le fonds est ouvert, bénéficier d'une aide pour leurs projets de modernisation, après la publication du décret et de l'arrêté relatif au fonds, dès que le comité d'orientation mentionné au 3e alinéa de l'article 62 de la loi de finances pour 1998 aura pu examiner leurs demandes.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23781

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 256

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1052